

Les escrocs tentaient de profiter de la tempête

Page 14



SAMEDI 6 JANVIER 2018 - 1,60€ www.sudouest.fr

Région: où paie-t-on ses PV le plus cher ?



À Bordeaux, ne pas payer son stationnement peut coûter jusqu'à 35 euros. PHOTO GUILLAUME BONNAUD/« SUD OUEST »

● Depuis le 1^{er} janvier, le PV pour stationnement impayé est remplacé par une redevance, dont le montant est fixé par chaque municipalité.

● Résultat, le prix des amendes a explosé, oscillant entre 25 et 50 €.

● « Sud Ouest » a comparé les tarifs appliqués dans les grandes villes de la région.

Pages 2 et 3



Hôpital-cliniques: grand remue-ménage en Gironde

SANTÉ Déménagement, modernisation, ouverture... Les établissements de santé font leur révolution. Notre dossier. **Pages 12-13**

R 20319 27790 1 60€

PHOTO ARCHIVES THIERRY DAVID/« SUD OUEST »

Littoral/Reportage

Grandes marées, plages malmenées

 P.5

MAG

« Mag » prend l'accent basque



— Depuis 1899 —

LE CAFÉ FRANÇAIS

BRASSERIE TRADITIONNELLE

Tartare de bœuf / Huîtres Gillardeau / Sole meunière / Tête de veau

OUVERT 7J/7 - SERVICE CONTINU

5 place Pey-Berland - BORDEAUX - lecafefrancaisbx@gmail.com

Le Café Français vous souhaite une bonne et heureuse année 2018 !

Merci de votre fidélité

05 56 52 96 69

Le fait du jour

Le grand Monopoly des

INFLATION Depuis mardi, les villes fixent elles-mêmes le montant des amendes. Qui, malgré de fortes disparités, explosent partout ou presque

SYLVAIN COTTIN
s.cottin@sudouest.fr

Au risque de ne pas aller dans le sens des vents portants, reconnaissances d'emblée que l'instauration du forfait post-stationnement (FPS) met d'abord fin à une vaste hypocrisie. Pour ne pas dire une tricherie généralisée, quand à peine quatre automobilistes sur dix s'acquittaient jusqu'alors du prix du stationnement ou de l'amende au tarif unique et peu dissuasif de 17 euros. À défaut d'y mettre bon ordre, la loi de modernisation de l'action publique - votée en 2014 - risque d'en contraindre bien davantage à passer à la caisse. Déjà libres de fixer la tarification de leurs places de stationnement, voilà donc, depuis mardi, les collectivités locales seules comptables à bord.

En moyenne de 25 à 35 euros

Sitôt dépenalisées, les amendes font alors le grand écart au gré des 800 communes concernées. Jusqu'à six fois plus cher de l'une à l'autre, la palme d'or massif revenant à Lyon et ses 60 euros la prune. Dans la région, notons les 50 euros promis aux contrevenants dans le secteur de la gare d'Angoulême, tandis que la plupart des centres-villes oscillent de 25 à 35 euros. Outre ce véritable Monopoly de la contredanse d'une ville et même d'un quartier à l'autre, les tarifs dégressifs sèment également la confusion entre les procrastinateurs et les empressés. Ainsi l'amende de 30 euros infligée dans les rues roche-

laises sera-t-elle par exemple revue à 17 euros en cas de paiement dans les trois jours, quand la ville de Châtelerault restreint ce délai à 2 h 30 chrono et Périgueux, à l'inverse, le porte à cinq jours. Notons au passage que la préfecture de Dordogne (15 euros) est, avec Mont-de-Marsan (14 euros) et Villeneuve-sur-Lot (15 euros), l'une des trois seules villes du Sud-Ouest à baisser le montant du PV. Davantage qu'un cadeau fait aux automobilistes du cru, sans doute faut-il voir derrière cette mesure la volonté de ne pas chasser les clients plus loin encore des commerces du centre-ville.

Boussole indispensable

Outre une boussole indispensable aux visiteurs, souhaitons qu'un guide touristique-fiscal ne permette à tous de démêler bientôt cet écheveau de punitions à la carte. A fortiori lorsque les horodateurs flambant neufs affi-

chent, comme hier à Bordeaux, la mention « service inactif » à l'heure de cliquer sur le mode d'emploi du « forfait post-stationnement ».

Tête de gondole aquitaine en la matière, la métropole girondine et ses 27 000 places payantes - rien qu'en surface - inflige pourtant la double peine aux usagers. Comme dans beaucoup d'autres villes, les élus ont en effet profité du passage au « FPS » pour augmenter de façon exponentielle le prix du



stationnement, invoquant le fait que 25 % de la circulation du centre-ville serait liée à des véhicules cherchant désespérément une place pour se garer.

Mais plutôt que de leur faciliter la tâche, ceux-là préfèrent sonner ici l'ouverture de la chasse à grands coups de tarifs inabondables, lorsque deux heures équivalent désormais au prix de la nouvelle amende à 35 euros. Sans remise possible.

Jackpot municipal ?

Objectif maintes fois annoncé, l'amélioration de la rotation des véhicules, notamment des voitures ventouses, apparaît donc à certains comme un leurre. À l'instar de l'avocat Rémy Jossseume, porte-étendard du combat pro-automobile, qui dénonce le jackpot des collectivités par l'odeur de l'argent facile alléchées (lire par ailleurs). Car tandis que le précédent système de verbalisation n'offrait qu'un très

maigre bénéfice à l'État, (1) le forfait majoré promet lui d'être d'autant plus rentable qu'il tombera entièrement dans les caisses des communes. Si rares sont encore celles à s'être dotées, comme à Pau, de voitures équipées de radars scannant les plaques d'immatriculation, on note tout de même que la perspective aura déjà considérablement renforcé des effectifs souvent confiés au privé. À Bordeaux, ce sont désormais 45 « perven-

Royan, ce pays où la vie est moins chère



Plus une place de libre dans le centre-ville de Royan. PHOTO N.D.-P.

PARADOXE Dans cette ville où le stationnement est gratuit, se garer est pourtant mission quasi-impossible

Royan, terre promise à l'automobile et aux 50 000 habitants de sa pétaradante agglomération. Tandis que partout ailleurs tombent les prunes, cette ville résiste encore et toujours à l'envahissant horodateur. Avec un stationnement totalement gratuit, c'est peu dire que la cité balnéaire est l'exception qui confirme une règle encore durcie par le forfait post-stationnement (FPS). Qu'il s'agisse du front de mer comme de l'intérieur des terres municipales, pas un seul centimètre carré ici ne se monnaie.

Repoussé de semaine en semaine, le conseil qui devait enfin fixer les nouvelles règles en la matière n'a finalement pas eu lieu. Et la menace ainsi s'éloigne. Las, une partie de la population - des com-

merçants en tête - réclame pourtant la fin de son rare privilège. Masochistes, à moins qu'ils n'aient en réalité touché aux limites du genre. Effet d'aubaine, en plein cœur de l'hiver, le bitume royannais reste désormais aussi couvert qu'au plus fort de la saison touristique. Mauvais exemple ?

Du paradis à l'enfer

Quand trouver une place passé 9 heures du matin relève alors de la gageure, le petit paradis tourne en rond et à l'enfer. « Le constat est simple : notre centre-ville est rempli de banques, d'assureurs et d'agences immobilières dont les employés arrivent le matin et repartent le soir », gronde Maryline Lafitte, la présidente de l'associa-

tion Royan Shopping. « Des gens qui occupent 80 % des places », dit-elle en pointant du doigt la cohorte des voitures ventouses. Sans renoncer complètement à la gratuité, la commerçante et quelques-uns de ses collègues ont plaidé - en vain - pour l'instauration de zones bleues. « Une heure gratuite avec un bon vieux disque posé sous le pare-brise. Sauf que ce n'est pas assez rentable pour la mairie qui devrait en contrepartie embaucher tout une équipe d'agents verbalisateurs. »

Inquiète de voir ses clients renoncer à l'expédition en centre-ville faute de places, Maryline est aussi à l'idée que le stationnement payant pourrait davantage encore les repousser vers les zones com-

merciales périphériques. « Du coup, ma position a un peu évolué », reconnaît-elle, un brin tiraillée, devant sa boutique consacrée aux arts de la table. « On se focalise et on s'énerve sur le stationnement alors que l'on ferait sans doute mieux de développer les transports en commun pour desservir un centre-ville fait pour les piétons. »

En bon avocat du diable automobiliste, faisons-lui alors remarquer l'impossibilité de s'adonner à un shopping volumineux lorsque vous rentrez en bus. « Vous savez, ça fait bien longtemps qu'il n'y a plus de marchands de meubles en ville. Quant aux derniers qui vendent des frigos, ils les font livrer. »

S. C.

PV de stationnement



Dans l'hypercentre de Bordeaux, le prix de l'amende est de 35 euros. Soit le prix de deux heures de stationnement.

PHOTO GUILLAUME BONNAUD/SUDOUEST

ches» connectées qui sillonnent ainsi les rues au rythme deux à trois fois plus soutenu que les précédentes patrouilles municipales. À titre de vertueux exemple, signalons qu'un tel changement fit passer de 30% à 70% le taux de paiement sur le pavé madrilène. Un demi-siècle tout rond après

avoir succombé à la mode américaine du stationnement payant, la France n'a cette fois plus aucun tabou en la matière.

(1) Un PV à 17 euros en rapportait en moyenne 14 à l'État, quand il lui en coûtait 13.

À PAU COMME À PARIS, UNE « SULFATEUSE À PV »

La voiture est en service depuis le mois de mai. À Pau, elle sillonne les rues comme n'importe quelle autre véhicule de la police municipale. Seule différence : elle roule au pas. Une allure propice à la lecture des plaques d'immatriculation par les caméras dont le véhicule a été équipé à l'avant et à l'arrière. Raccordé au très moderne Lecteur automatisé de plaque d'immatriculation (Lapi), le système permet de détecter en temps réels les filous du stationnement.

Passé la quinzaine de minutes de tolérance, la sentence est immédiate et tombe sans effort. La contravention part directement au centre de traitement de Rennes et atterrit quelques jours plus tard dans la boîte aux lettres.

Techniquement, Lapi est connecté aux horodateurs. En passant à proximité, il piste les véhicules en infraction. Le tout, sans s'arrêter de

rouler. Un système qui permet de gagner en efficacité. Lapi laisse peu de place à la contestation. Trois photographies du véhicule en infraction sont prises, avec date et heure.

Le gain de temps est incontestable. Celui des moyens humains aussi. Le système nécessite la présence de deux agents municipaux dans l'habitacle, contre une douzaine de pervenches à pied auparavant. La Ville de Pau en profite pour redéployer ses effectifs vers des tâches moins ingrates. En 2016, neuf dépôts de plainte pour agressions physiques avaient été déposés par des agents palois en charge du stationnement.

Si la mairie refuse de communiquer les bénéfices d'une telle technique, elle rappelle néanmoins à grands cris que le PV reste fixé à 17 euros à Pau.

SOPHIE CARBONNEL

3 QUESTIONS À...

Maître Rémy Josseaume
Président de l'Ordre des avocats de l'automobile

1 La mise en place d'amendes dissuasives ne signe-t-elle pas la fin d'une vaste hypocrisie ?

L'hypocrisie est d'abord du côté des pouvoirs publics, qui ont évidemment compris que payer son stationnement n'avait plus guère d'intérêt lorsque le prix de l'amende - 17 euros - lui est quasiment inférieur. Prenons l'exemple certes extrême de Paris, où se garer vous coûte 4 euros de l'heure. Au-delà de ce nouvel impôt, je me pose d'ailleurs en farouche opposant au stationnement payant. Au nom de quel principe, moral ou juridique, l'usage du domaine public doit-il être rémunéré ?

2 Faire payer le stationnement permet aussi de lutter contre les voitures ventouses, et donc contre l'engorgement...

Voilà la véritable hypocrisie, celle de nous faire croire encore une fois que le stationnement est nécessairement payant pour faciliter la rotation des véhicules, et chasser ainsi de

pseudo-voitures ventouses. Un prétexte qu'aucune étude officielle ne valide. Qu'il s'agisse d'aller au cinéma, au restaurant ou bien de faire ses courses, les gens ne vivent pas en fonction du chronomètre de l'horodateur. Mais admettons que le principe de rotation des voitures soit réel : pourquoi alors les collectivités locales n'imposent-elles pas le disque bleu ? Vous stationnez une heure ou deux gratuitement, et libérez ensuite votre place pour ne pas payer. Hélas cela ne rapporterait pas assez aux communes qui profitent d'une grosse ligne supplémentaire à leur budget.

3 Vous dénoncez également le fait que ces nouveaux forfaits seront plus difficiles à contester que les anciens PV. Pourquoi ?

Avant, lorsque vous contestiez, vous alliez devant le tribunal. Désormais il faudra d'abord le faire auprès de la collectivité qui vous a verbalisé... A priori peu de chances que celle-ci, juge et partie, se contredise. Seconde étape, saisir la commission du contentieux installée à Limoges. Et pour ce faire régler au préalable son PV, comme dans lors d'un redressement fiscal. Mais à quoi bon payer pour se défendre ?



Les automobilistes n'ont pas encore pris conscience de l'ampleur de cette réforme qui va les faire hurler.

Pour autant, je ne pense pas que beaucoup se lanceront dans une telle procédure, a fortiori s'il faut dépenser 800 euros de frais d'avocat pour contester une amende de 75. Mais il y aura du lobbying juridique à la marge, dans le cadre d'actions désintéressées, pour faire évoluer le droit. À titre personnel, je vais dès à présent mettre en cause la conventionnalité de cette loi qui, en passant du pénal à l'administratif, se moque des libertés individuelles.

Recueilli par S.C.

Dans la région, des amendes à la carte

▲ Montant maximal de l'amende en cas de dépassement ou de défaut de paiement*

Montant réduit de l'amende si paiement dans les ▲ 2 jours ▲ 3 jours ▲ 4 jours ▲ 5 jours

* Minorée de la somme payée dans l'horodateur

